PRÉFET
DE L'AVEYRON
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté n° 12-2023-10-23-00003 du 23 OCT. 2023

Objet : **ouverture d'une enquête publique sur le projet de création du Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur la commune de Saint-Rome-de-Tarn (Village de Saint-Rome-de-Tarn et hameau d'Auriac)**

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Ordre National du mérite

VU le code du patrimoine ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

VU le décret du 5 octobre 2022, portant nomination du préfet de l'Aveyron, Monsieur Charles GIUSTI ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2023, portant délégation de signature à Madame Véronique ORTET, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

VU la délibération du 16 novembre 2022 du conseil municipal de Saint-Rome-de-Tarn sur le projet ;

VU la délibération de la communauté de communes Muse et Raspes du Tarn du 2 mars 2023, donnant un avis favorable au site patrimonial remarquable de Saint-Rome-de-Tarn (village de Saint-Rome-de-Tarn et hameau de d'Auriac) ;

VU l'avis favorable de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) en date du 10 juillet 2023 ;

VU la demande du directeur régional des affaires culturelles de la région Occitanie du 24 juillet 2023 ;

VU la demande présentée par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) en date du 26 septembre 2023, sollicitant la mise à l'enquête publique du projet de création du site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Saint-Rome-de-Tarn ;

VU la décision N°E23000/31 du 5 octobre 2023 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse, portant désignation de Madame Elisabeth Magnan, en qualité de commissaire enquêteur et, désignant en qualité commissaire enquêteur suppléant, Monsieur Christian Vergnes.

CONSIDERANT le dossier de création du site patrimonial remarquable de Saint-Rome-de-Tarn (village de Saint-Rome-de-Tarn et hameau d'Auriac) ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

-ARRETE-

Article 1er : Il sera procédé du 21 novembre 2023 à 9h00 au 21 décembre 2023 à 12h00, soit une durée de 31 jours consécutifs, à l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de création du site patrimonial remarquable sur la commune de Saint-Rome-de-Tarn (village de Saint-Rome-de-Tarn et hameau de d'Auriac) ;

Article 2 : Madame Elisabeth Magnan a été désignée, par Madame la présidente du tribunal administratif de Toulouse, en qualité de commissaire enquêteur. Monsieur Christian Vergnes a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 3 :

Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique détaillant le projet, visé à l'article 1, sera déposé et consultable durant toute la durée de l'enquête :

- en mairie de Saint-Rome-de-Tarn, siège de l'enquête : rue du Château 12490 Saint-Rome-de-Tarn, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 ;

- sur le site internet de la mairie, au lien suivant : https://www.ville-saintromedetarn.fr ;

- sur le site internet des services de l'État en Aveyron : www.aveyron.gouv.fr, à la rubrique publication/consultations/enquêtes publiques en cours,

Observations et propositions

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du 21 novembre 2023 à 9h00 au 21 décembre 2023 à 12h00 :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Saint-Rome-de-Tarn, siège de l'enquête : rue du Château 12490 Saint-Rome-de-Tarn, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30

- les adresser, par voie postale, au commissaire enquêteur :

Madame Elisabeth Magnan
Enquête publique - création SPR
Mairie de Saint-Rome-de-Tarn de Saint-Rome-de-Tarn
Rue du Château
12490 Saint-Rome-de-Tarn

- soit par courriel, sur la boîte mail mairie dédiée :
spr-commune.saintromedetarn@orange.fr

- soit par courriel, sur la boîte mail préfecture dédiée :
pref-enquete-sprsaintromedetarn@aveyron.gouv.fr

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Saint-Rome-de-Tarn, rue du Château, 12490 Saint-Rome-de-Tarn, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- le mardi 21 novembre 2023, de 9h00 à 12h00 ;
- le jeudi 30 novembre 2023, de 15h00 à 18h00 ;
- le samedi 09 décembre 2023, de 9h00 à 12h00 ;
- le jeudi 21 décembre 2023, de 9h00 à 12h00.

Elle pourra recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Article 4 : Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais obtenir communication du dossier à la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement et du Développement Durable, dès la publication de l'avis d'enquête.

Article 5 :

Publicité sur site internet

Quinze jours au moins, avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, l'avis au public sera publié sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aveyron, www.aveyron.gouv.fr, à la rubrique publication/consultations/enquêtes publiques en cours

Publicité sur site et en mairie

Quinze jours au moins, avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée et sauf impossibilité matérielle, il sera procédé, par les soins du maître d'ouvrage et à ses frais, à l'affichage de l'avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la, ou s'il y a lieu, des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre de la transition écologique du 9 septembre 2021.

La commune de Saint-Rome-de-Tarn devra publier, par voie d'affichage, sur les panneaux administratifs de la mairie et éventuellement par tout autre procédé, dans le même délai et certifier cet affichage.

La communauté de communes Muse et Raspes du Tarn, procédera également à l'affichage de l'avis à son siège.

Publicité dans la presse

Cette enquête sera annoncée quinze jours avant au moins, avant son ouverture, par les soins du préfet de l'Aveyron et aux frais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie (DRAC) dans deux journaux locaux ou régionaux ,diffusés dans le département de l'Aveyron et rappelée, au plus tard, dans les huit premiers jours de l'enquête.

Article 6 :

A l'expiration du délai fixé à l'article 1er ci-dessus, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Il rencontrera dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Dans le délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier et le registre d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées, à Monsieur le Préfet.

Article 7 :

Monsieur le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions motivées, à la DRAC Occitanie.

Ces documents seront publiés sur le site internet des services de l'État en Aveyron (www.aveyron.gouv.fr) à la rubrique publication/consultations/enquêtes publiques clôturées.

Les rapports et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de Saint-Rome-de-Tarn, siège de l'enquête.

Article 8 :

A l'issue de l'enquête publique, l'arrêté portant classement pourra être prononcé par la ministre de la Culture.

Article 9 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le directeur de la DRAC Occitanie, le maire de Saint-Rome-sur-Tarn et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 23 OCT. 2023

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale

Véronique ORTET